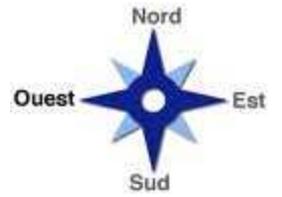


PLAN D'EAU DE ROUFFIAC



≥ 20 cm



≥ 50 cm *



≥ 60 cm *



No kill

* maximum 3 carnassiers par jour et par pêcheur



Zones de réserve de pêche



Zone autorisée à la pêche et à la navigation



Zone autorisée à la pêche et interdite à la navigation



Pêche à partir d'embarcations autorisée du 01/01 au 15/06 et du 16/09 au 31/12 inclus. Moteur thermique interdit.

plage

Conseil Général
de la
Dordogne

Base de loisirs



digue



Câle à bateau